

Plan de cours

CRI-3800L – Principes d'évaluation clinique

Professeur : Jean-Pierre Guay

jean-pierre.guay@umontreal.ca

Bureau : C-4079

Monitrice : Léanne Dauphinais

leanne.dauphinais@umontreal.ca

1. *Descripteur du cours*

Histoire de cas et évaluation : le sujet, la situation, les ressources à mobiliser. Scénarios d'application dans les situations spécifiques.

2. *Objectifs du cours*

- Développer une meilleure connaissance des travaux portant sur les instruments utilisés par les criminologues et de la façon dont ils sont développés
- Mieux connaître l'évolution des travaux et des instruments l'évaluation du risque
- Développer un esprit critique face à la pratique criminologique de l'évaluation et de la prédiction
- Développer une connaissance plus approfondie de la cotation d'un instrument d'évaluation du risque
- Comprendre l'interface entre le risque et la protection

3. *Loi sur les droits d'auteur et l'enregistrement des cours*

Le Bureau des affaires juridiques de l'Université signale que les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les étudiants qui désirent effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent pour ce faire, en demander l'autorisation au professeur ou au chargé de cours concerné. Le professeur ou le chargé de cours peut accepter ou refuser que son cours soit enregistré. L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps, et pourront faire l'objet de sanctions.

Compte tenu de la nature sensible des contenus, l'enregistrement ou la diffusion est strictement interdite et passible de sanctions.

4. *Règlement des études de premier cycle*

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique:

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

5. *Révision de l'évaluation (article 9.5)*

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOY ER.pdf>

6. *Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)*

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

7. *Justification d'une absence (article 9.9)*

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_for_m.pdf

8. *Plagiat et fraude (article 9.10) et utilisation de l'IA générative*

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

« 1.2. Constitue notamment un plagiat ou une fraude : [...] o) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création, générée[s] par un système d'intelligence artificielle, à moins d'autorisation explicite à l'occasion d'une évaluation ». Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs Il est important de rendre explicite l'éventuelle autorisation des outils d'IA générative par les étudiantes et étudiants, notamment dans le cadre des activités d'évaluation. Les plans de cours et les autres documents d'information (tels les guides) doivent indiquer explicitement lorsque l'utilisation de tels outils est permise ; sans autorisation explicite, ces outils sont réputés interdits. Lorsqu'elle est permise, l'utilisation des outils d'IA générative doit être clairement référencée dans les travaux étudiants. Le site Web des Bibliothèques de l'UdeM propose des modèles pour citer des sources comme ChatGPT (voir section 13.3).

DOCUMENTS ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES:

- Documents distribués en classe ou accessibles sur Studium

ÉVALUATION¹

- **Quiz (30%):** _____ **Après chaque cours de contenu**
- **Examen pratique YLS-CMI (35%):** _____ **2 février 2025**
- **Rapport d'évaluation (35%):** _____ **7 avril 2025**

¹ En cas de circonstances extraordinaires au-delà du contrôle de l'Université et sur la décision de celle-ci, l'évaluation des apprentissages dans ce cours est sujette à changement.

BARÈME DE NOTATION

Points	Note littérale	Valeur	Rang
4,3	A+	excellent	8%
4	A		25%
3,7	A-		
3,3	B+	Très bon	35%
3	B		
2,7	B-		
2,3	C+	bon	25%
2	C		
1,7	C-		
1,3	D+	passable	0-7%
1	D		
0	E	échec	0%

Samedi le 18 janvier 2025

La place de l'évaluation dans les pratiques de pointe dans l'évaluation du risque et des besoins

- Introduction sur les principes du cours
- Présentation du plan de cours
- L'intervention auprès des auteurs d'infractions
- Les pratiques basées sur les données probantes et le modèle RBR

L'évaluation des personnes judiciairisées: approche JPS et actuarielles

- Les familles de méthodes : forces et limites

Lecture:

Benbouriche, M., Guay, J.P. & Vanderstukken, O. (2015). Les principes d'une prévention de la récidive efficace : Le modèle Risque-Besoins-Réceptivité, *Pratiques psychologiques*. 21, 219-234.

<https://doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.002>

Prédiction et jugement clinique en évaluation du risque et des besoins

- L'évolution des méthodes d'évaluation du risque et des besoins
- L'essentiel du débat et son évolution
- Les biais cliniques classiques

Lecture :

Guay, J.P., Benbouriche, M. et Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice : méthodes et enjeux. *Pratiques psychologiques*, 21, p. 235-247,

<http://dx.doi.org/10.1016/j.prps.2015.05.005>

QUIZ #1

Dimanche le 19 janvier 2025

Notions de psychométrie : les questions de fidélité et de validité

- La fidélité, la validité et les types de validité
- L'utilité des notions de psychométrie dans l'économie générale de l'évaluation des personnes
- Les méthodes statistiques couramment utilisées dans le champ de l'évaluation du risque
 - Sensibilités et spécificité, Courbes ROC, AUC, analyses de survie et autres petits bonheurs.
- Les enjeux de conceptualisation et de mesure des facteurs dynamiques et des besoins criminogènes

Lecture :

Heffernan, R., Ward, T. (2020). Current Conceptualizations of Dynamic Risk Factors. In: *Dynamic Risk Factors for Sexual Offending*. SpringerBriefs in Psychology. Springer, Cham.
https://doi.org/10.1007/978-3-030-58275-3_1

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI partie 1

Lecture préparatoire :

Hoge, R. D. (2010). Youth Level of Service/Case Management Inventory. In R. K. Otto & K. S. Douglas (Eds.), *Handbook of violent risk assessment* (pp. 81–95). New York: Routledge/Taylor & Francis Group.

QUIZ #2

Samedi le 1er février 2025

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI partie 2

Dimanche 2 février 2025

L'évaluation du risque et des besoins: une application avec le YLS/CMI partie 3

Examen pratique YLS/CMI (30%)

Samedi le 15 février 2025

L'évaluation des facteurs de protection : notions théoriques

- Conceptualisation et opérationnalisation
- Les composantes du SAPROF et de la SAPROF-YV
- Principes de cotation et application

- Exercices en classe sur des cas

Lectures préparatoires :

Guay, J.P., & de Vries Robbé, M. (2017). L'évaluation des facteurs de protection à l'aide de la SAPROF, *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 175, 894-900.

<https://doi.org/10.1016/j.amp.2016.08.016>

QUIZ #3

Dimanche le 16 février 2025

Formulation de risque et rédaction de rapports

- Définition, cadres conceptuels et mesure
- Mise en pratique

Invitée : *Sophie St-Louis, APPR, Forensia, Institut national de psychiatrie légale Philippe Pinel*

9. *Évaluations*

Quiz (30%)

Le trimestre comportera 3 quiz (15 minutes) portant sur la matière vue en classe et sur les textes correspondants. Les quiz consistent en une série de questions vrai ou faux ou choix multiples portant sur la matière vue en classe ainsi que sur les lectures. Les quiz valent pour 15 points chacun. Les 2 meilleurs résultats seront retenus pour un total de 30%.

Rapport d'évaluation et formulation du risque (35%)

Le travail consiste en un rapport d'évaluation d'un auteur d'infraction. Il s'agira de faire état du risque et des besoins, des forces et éléments protecteurs et de proposer des axes de travail. Il s'agira aussi de proposer une formulation du risque sur la base de la matière vue en classe avec la conférencière. Le travail peut se faire seul ou en équipe de 2 ou 3.

Examen pratique YLS/CMI (35%)

L'examen pratique consiste à coter le YLS/CMI d'une personne judiciarisée. Le format choisi est une capsule vidéo d'un entretien avec un adolescent. À l'aide de leurs notes, les étudiants devront visionner l'entretien et coter le cas.